



*Agir ensemble sur*  
**LA PRÉVENTION  
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
pour une qualité de  
vie professionnelle

## Le mot du directeur général



« S'adapter, encore et encore. La pandémie est derrière nous mais il nous faut vivre avec les conséquences qu'elle a induites : fermeture d'entreprises, tensions sociales, complications médicales, difficultés de recrutement, ... A fortiori, le SMIT est attendu sur ses missions : **la santé des travailleurs et la prévention en entreprises.**

A ce titre, le Conseil d'Administration et la Direction Générale du SMIT ont décidé de renforcer deux équipes :

- les infirmiers santé au travail qui ont démontré leur place dans la Santé au Travail
- les assistants santé sécurité au travail sur le centre de Koné pour une plus grande proximité avec les entreprises du Nord.

Bien entendu, les efforts pour recruter des médecins du travail ont été maintenus, mais le contexte de la fin d'année 2021 et un retour timide « à la normale » en 2022 n'ont pas permis d'embellir dans cette profession.

Néanmoins, les chiffres que nous vous présentons démontrent que le SMIT a mis tout en œuvre pour être à vos côtés : employeurs et salariés dans le cadre du suivi de santé et des actions de proximité en entreprises.

Je reste convaincu que la PREVENTION ne peut s'inscrire que dans une démarche collective, car c'est Ensemble que nous dessinons les contours de notre modèle sociétal de demain avec les enjeux que nous connaissons : allongement des carrières, la préservation des compétences, le taux d'emploi, ... »

**Xavier MARTIN**



**Toute entreprise ayant au moins un salarié (quels que soient la forme de son contrat de travail et le nombre d'heures travaillées) doit assurer le suivi de santé de celui-ci auprès du service de santé au travail interentreprises (SMIT).**

La cotisation des employeurs vers le service de santé au travail est donc mutualisée et assurantielle.

**Le service de santé au travail interentreprises veille à la santé des salariés en accompagnant ces derniers et les employeurs dans leurs démarches de prévention. Les employeurs ont une obligation de sécurité-résultat en matière de sécurité, mais les salariés doivent aussi être pro-actif en ce qui concerne leur santé et la bonne utilisation des équipements de sécurité.**

## Tracabilité et veille sanitaire



Les données récoltées permettent aux assurés de remplir leurs dossiers de sécurité sociale au besoin : déclaration de maladies professionnelles, ... Dans le cas d'épidémie, une remontée peut être faite à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales.

## Conseils aux salariés et aux entreprises



Le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire sont les seuls à être à la fois l'interlocuteur des salariés et celui des employeurs. Cela en toute neutralité, l'objectif étant de trouver des solutions en cas de problèmes.

## Surveillance de l'état de santé



Le rôle des professionnels de santé du SMIT consiste à s'assurer que l'état de santé du salarié lui permet d'occuper son poste de travail, c'est pourquoi leur mission est préventive. Des contrôles réguliers sont réalisés en fonction des risques auxquels les salariés sont exposés.

## Actions en entreprise



Ces actions se déclinent de plusieurs façons : études de postes, sensibilisation, repérage des risques, conseils et accompagnement dans le cadre d'un aménagement ou déménagement, ... Le médecin et les membres de l'équipe pluridisciplinaire se mettent à la disposition des chefs d'entreprises pour les épauler dans leur mission de santé-sécurité.

# Sommaire

## Chap. 1 P. 10

### Structure du secteur

- P. 12 Périmètre d'activité
- P. 13 Implantation géographique
- P. 14 Établissements et salariés suivis

## Chap. 2 P. 16

### Gouvernance

- P. 18 Le Conseil d'Administration
- P. 19 Le mot du président du Conseil d'Administration
- P. 20 Le Comité de Direction
- P. 20 La tutelle
- P. 21 Organigramme du SMIT

## Chap. 7 P. 24

### Missions et Acteurs

- P. 28 Les médecins du Travail
- P. 28 Les infirmier/ères santé au travail
- P. 29 La filière prévention
- P. 29 Les assistants administratifs et médicaux
- P. 30 Les fonctions supports
- P. 31 Organisation
- P. 31 L'absentéisme

## Chap. 4 P. 32

### Conseils et Actions

- P. 34 Action en milieu de travail
- P. 36 La fiche d'entreprise : un outil indispensable pour réaliser son évaluation des risques professionnels (evrp) et son plan d'action
- P. 38 Actions

## Chap. 5 P. 40

### Suivi de santé

- P. 42 Visites réalisées par les médecins du travail
- P. 43 Visites réalisées par les infirmiers
- P. 44 Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis
- P. 46 Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes
- P. 47 Examens réalisés au SMIT
- P. 48 Examens réalisés hors du SMIT

## Chap. 6 P. 50

### Budget

- P. 52 Budget investissement
- P. 53 Budget fonctionnement

*Ensemble, nous agissons pour*  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels

## Chap. 1 Structure du secteur

P.12 Périmètre d'activité

P.13 Implantation géographique

P.14 Établissements et salariés suivis

# Périmètre d'activité

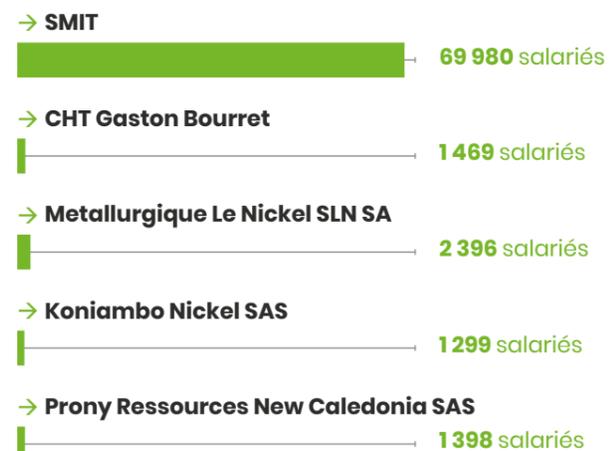
**Le Service Médical Interentreprises du Travail est une entreprise privée fonctionnant telle les sociétés de secours mutuel – loi de 1898. Sa principale mission est de veiller à la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel ; ce sont les employeurs qui organisent ce suivi en sollicitant le service pour la mise en œuvre de leurs obligations légales de préservation de la santé des salariés.**

Les entreprises concernées sont l'ensemble des entreprises du secteur privé qui emploient au moins un salarié ; les entreprises du secteur public qui emploient des salariés en qualité de contractuels sont également suivis par le SMIT.

A partir d'un certain seuil, des entreprises peuvent créer un service autonome de santé au travail qui doit être agréé par la Direction du Travail et de l'Emploi ; en Nouvelle-Calédonie, on en dénombre 3 dans le secteur privé – la SLN, KNS, Prony RESSOURCES – et 1 dans le secteur public – secteur hospitalier.

Suite à la nouvelle Loi du pays sur les services de santé au travail, le SMIT a renouvelé et obtenu son agrément le 28 janvier 2021.

## Nombre de salariés suivis en service autonome et interentreprises



# Implantation géographique

En 2022, le SMIT s'est déplacé à 34 reprises dans les différentes communes du Sud et du Nord avec ses 2 centres mobiles ; en sus, 15 déplacements en entreprise, 24 permanences sur le centre de Koné et 8 vacations aux îles ont été faits.

Ce sont **4 847** salariés qui ont pu bénéficier d'une visite de proximité grâce à ces déploiements.



# Établissements et salariés suivis

En 2022, ce sont

## 23 308 visites

qui ont été réalisées, avec parfois plusieurs rendez-vous pour un seul salarié – ex : visites de pré-reprise puis visite de reprise, visite à la demande du salarié, renvoi de l'infirmier santé au travail vers le médecin du travail.

### 57 % des salariés reçus travaillaient dans des établissements de moins de 49 salariés

→ Dans des établissements entre 50 et 299 salariés

#### 34 %

→ Dans des établissements de plus de 300 salariés

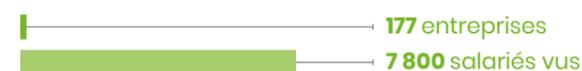
#### 9 %

### Profil des entreprises et salariés vus

→ 300 et + de salariés



→ De 50 à 299 salariés



→ De 11 à 49 salariés



→ De 6 à 10 salariés



→ Moins de 6 salariés



Au global, le SMIT a vu 33 % de la population active du secteur privé (hors services autonomes). Ce pourcentage était de 21 % en 2021, avec les effets de la pandémie.

### Suivis réalisés par le SMIT sur le nombre global de salariés déclarés (2022)

→ Divers (gens de maison...)



→ Services publics et semi-publics



→ Professions libérales



→ Bureaux



→ Commerce



→ Transports



→ Mines



→ Autres industries



→ Industries et annexes du bâtiment



→ Agriculture - pêche



La réforme étant trop récente (mai 2020), il n'est pas encore permis d'estimer le pourcentage de salariés qui devraient être vus chaque année au regard des périodicités attachées aux suivis individuels.

Il est également à noter que 6 infirmiers santé au travail sont en cours de formation, celle-ci devant être finalisée en juin 2024 avec la présentation de leur mémoire devant un jury de l'Institut Santé Travail du Nord de la France (ISTNF).



*Ensemble, nous agissons pour*  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels

## Chap. 2 Gouvernance

- P.18 Le Conseil d'Administration
- P.19 Le mot du président du Conseil d'Administration
- P.20 Le Comité de Direction
- P.20 La tutelle
- P.21 Organigramme du SMIT

# Le Conseil d'Administration

Il est composé de 14 membres, répartis à parité entre les organisations syndicales patronales et salariales représentatives.

Le Conseil d'administration régie, par ses délibérations, les affaires du SMIT, il vote les budgets et les états prévisionnels de dépenses du service. Le bureau est renouvelé chaque année ; la présidence et la vice-présidence sont assurées à tour de rôle par un représentant des employeurs et un représentant des salariés. Le secrétaire est obligatoirement issu du collège salariés ; il est nommé par ses pairs.

## Le Conseil d'Administration

→ Une instance paritaire de 14 membres, représentative du paysage calédonien.

→ La Direction du Travail et de l'Emploi siège au Conseil d'Administration.

**6** membres issus du Conseil d'Administration de la CAFAT pour une durée de 1 an.

**8** membres nommés par arrêté du Gouvernement parmi les organisations, pour une durée de 3 ans.

## Le bureau du Conseil d'Administration

Désigné le 10.12.2021  
Président : **Jean SAUSSAY**  
Vice-Président : **Henri TIEDREZ**  
Secrétaire : **Maire-Chanel MATAILA**

# Le mot du président du Conseil d'Administration



Monsieur **Jean SAUSSAY**  
Président de la mandature 2022

## Quel regard portez-vous sur l'année 2022 ?

« Au regard des chiffres présentés dans ce rapport, c'est un regard plutôt satisfait. En effet, la crise sanitaire n'a pas épargné l'organisation du SMIT qui a vu son effectif de médecin du travail décroître, aucun recrutement n'ayant été possible durant cette période ; néanmoins, les équipes ont su se mobiliser, tant sur le suivi individuel que sur le collectif, au plus proche des entreprises. »

## Quels sont vos souhaits pour 2023 et les années à venir ?

« Une plus grande visibilité du SMIT, de ses actions, de son expertise. La Nouvelle-Calédonie a la chance d'avoir des experts dans le domaine de la santé au travail : infirmiers de santé au travail et médecins du travail, mais aussi des techniciens et assistants en sécurité, en prévention, en conseils sur les conditions de travail. Le SMIT est un acteur de référence dans la stratégie globale de prévention des risques professionnels, il est dommage que dans l'opinion collective, il soit réduit à la seule obligation légale de suivi de santé. »

# Le Comité de Direction

La gestion quotidienne du SMIT est organisée par le comité de Direction qui œuvre pour un meilleur service public pour nos usagers.

Une concertation médico-administrative permet l'avancée de projets : de prévention, de nouveaux outils numériques, réglementaires, ...

## Le comité de direction

- Directeur Général :  
**Xavier Martin**
- Directrice Générale Adjointe :  
**Nathalie Doussy**
- Directrice Administrative :  
**Varinka Folz**
- Responsable du Système d'Information :  
**Isabelle Baumgartner**
- Médecin Coordinateur :  
**Docteur Frédéric Peltier Blanc**

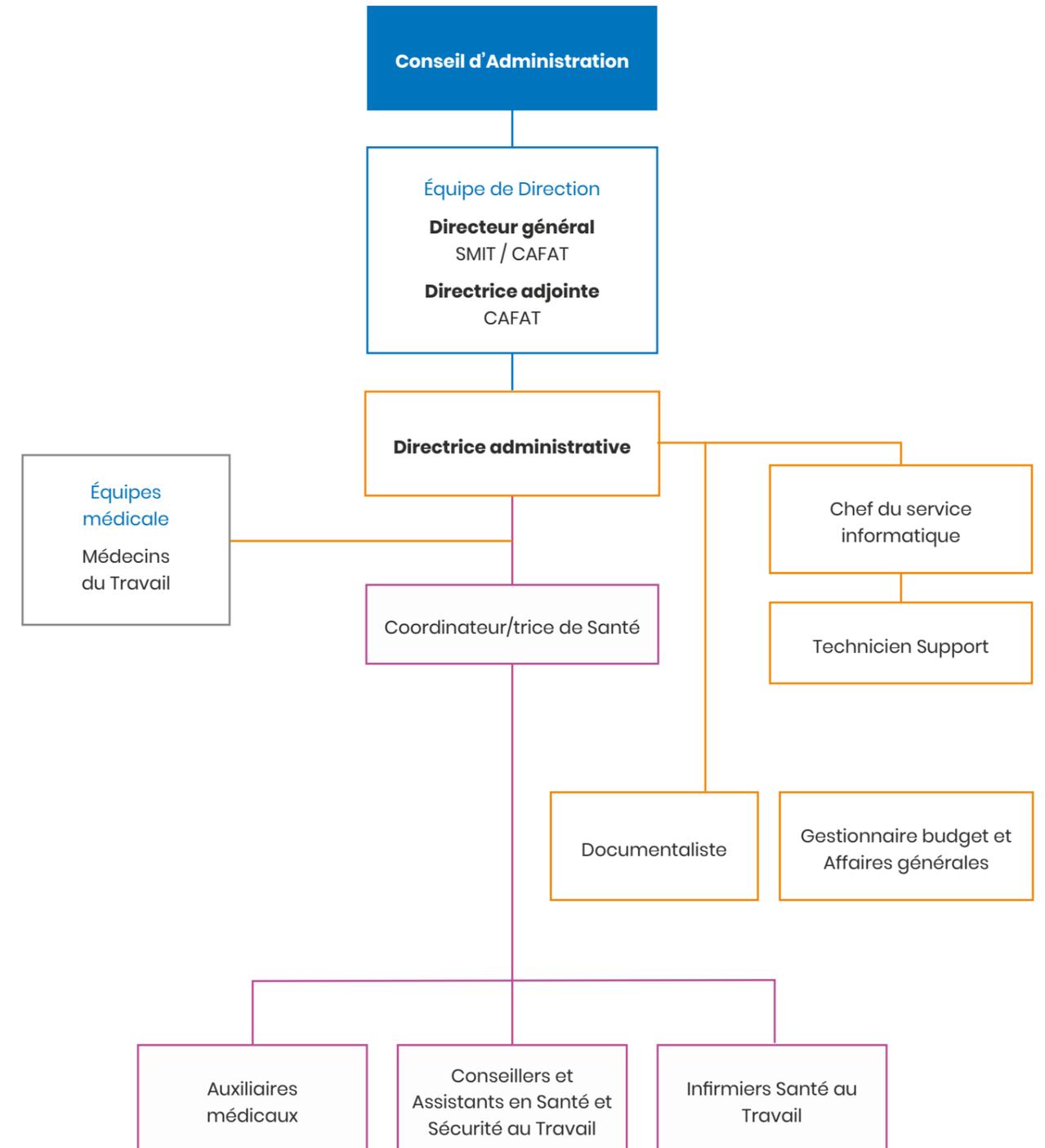
# La Tutelle

En Métropole, les services de santé au travail sont placés sous le contrôle de la DIRECCTE, qui délivre les agréments et pilote les plans régionaux en santé au travail. La spécialité législative de la Nouvelle-Calédonie a confié cette mission à la Direction du Travail et de l'Emploi.

## Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le SMIT est placé sous la tutelle du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'interlocuteur privilégié du SMIT est la Direction du Travail et de l'Emploi.

# Organigramme du SMIT



# Clin d'œil aux équipes

Le personnel du SMIT s'est mobilisé lors du 1<sup>er</sup> E-Challenge Sport-Santé en Entreprise organisé par CIPAC, du 19/09 au 02/10/2022.

Un bon esprit d'équipe et une motivation bienveillante ont permis des résultats très honorables !

Le concept : des équipes de 5, 10 000 pas à faire chaque jour, des quizz sport-santé, des défis entre équipes, ... tout en dynamique et en amusement



Ensemble, nous agissons pour  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels



## Chap. 3 Missions et Acteurs

- P.28 Les médecins du Travail
- P.28 Les infirmier/ères santé au travail
- P.29 La filière prévention
- P.29 Les assistants administratifs et médicaux
- P.30 Les fonctions supports
- P.31 Organisation
- P.31 L'absentéisme



# Les médecins du travail

**Ils animent et coordonnent des équipes pluridisciplinaires en santé au travail. Ils assurent le suivi de santé des salariés, en mettant en place leur dossier médical de santé au travail, en établissant des diagnostics.**

Leurs missions principales consistent à mener des actions de prévention, de conseils et d'informations auprès des entreprises et des salariés dans un objectif de pérennisation de l'activité professionnelle. Les effectifs de médecins du travail ne cessent de décroître au fil des années et la Nouvelle-Calédonie peine à recruter ; bien que les frontières aient été réouvertes, les effets de la pandémie ont continué à se faire ressentir.

# Les infirmier/ères santé au travail

**Ils réalisent des entretiens de suivi de santé appelés Visites d'Information et de Prévention (VIP) pour les visites d'embauches et les visites périodiques.**

Ce sont des acteurs indispensables à la pluridisciplinarité afin d'accroître la présence du SMIT dans les entreprises pour les conseils en matière de conditions de travail. Ils s'appuient également sur les techniciens de prévention.

# La filière prévention

**Les conseillers santé et sécurité au travail (CSST)**

**Ils assurent les visites d'entreprises, les études de poste, les mesures métrologiques et tout autre demande prescrite par le médecin du travail**, en lien avec la prévention. Les compétences variées de ces experts des risques professionnels en font des interlocuteurs précieux aux côtés du médecin du travail.

**Les assistants santé sécurité au travail (ASST)**

**Ils réalisent les fiches d'entreprises et participent à la diffusion des campagnes de prévention de 1<sup>er</sup> niveau dans les entreprises**, sur prescription des médecins. Ils informent sur les services mis à disposition des employeurs dans le cadre de la prévention.

# Les assistants administratifs et médicaux

**Ce sont les premiers interlocuteurs des employeurs et des salariés.**

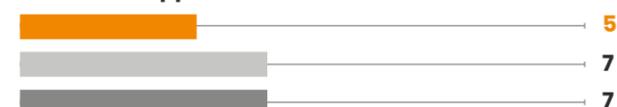
Ils informent sur les aspects réglementaires liés aux visites, mettent à jour les dossiers médicaux en santé au travail, réalisent les examens précliniques, sous protocole, en fonction des risques auxquels sont exposés les salariés.

# Les fonctions supports

En 2022, les fonctions supports représentent 13 % de l'effectif global, soit 5 personnes employées dans des fonctions administratives, managériales ou logistiques (informatique, budget, ...)

## Évolution des effectifs

### → Effectif support



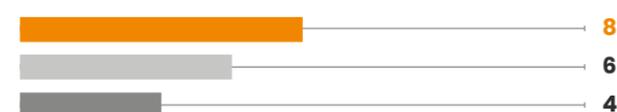
### → Effectif Auxiliaires médicales



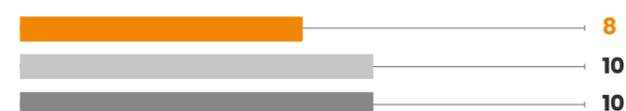
### → Effectif CSST et ASST



### → Effectif IDEST



### → Effectif Médecins



■ 2022 ■ 2021 ■ 2020

# Organisation

Depuis 2019, un e-service a été mis en place pour planifier les visites «Embauche» et «Périodique».

En effet, il avait été fait le constat que plus de la moitié des rendez-vous étaient modifiés car les créneaux proposés par le SMIT ne correspondaient pas aux contraintes des entreprises. Le e-service permet ainsi aux employeurs d'avoir un suivi des aptitudes en cours et de planifier les rendez-vous selon leurs possibilités.

Aujourd'hui, les plannings sont disponibles sur 2 mois glissants. Les plannings des déplacements en brousse ou dans les îles sont également visibles et en accès libre dès confirmation de la vacation. D'autres projets sont à venir pour enrichir les services de cet outil.

En 2022, sur 8 614 utilisateurs de notre site internet,

**5 373** sont connectés  
à notre e-service via l'Espace Employeur.

# L'absentéisme

Comme tous les services de santé au travail, la lutte contre l'absentéisme aux visites de santé au travail est un objectif majeur.

Pour ce faire, le SMIT a déployé un système de rappel par SMS 3 jours avant les rendez-vous, puis la veille. Mis en place en décembre 2022, nous serons en mesure d'en mesurer les effets sur l'année 2023.

En sus, les secrétaires médicales rappellent aux sociétés les rendez-vous programmés et alertent les entreprises et/ou les salariés lors d'absences.

Sur l'année 2022,

le taux d'absentéisme\* était de

**13,4 %** en moyenne

\* Il s'agit de non-présentation aux rendez-vous, sans motif.



*Ensemble, nous agissons pour*  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels

## Chap. 4 Conseils et Actions

**P.34** Action en milieu de travail

**P.36** La fiche d'entreprise : un outil indispensable pour réaliser son évaluation des risques professionnels (evrp) et son plan d'action

**P.38** Actions

# Action en milieu de travail

Être sur le terrain, écouter, accompagner les entreprises pour mener des actions de prévention, c'est le travail au quotidien des membres de l'équipe pluridisciplinaire.



## Visites d'entreprises

Connaître l'entreprise, les conditions de travail, les postes avec leurs particularités et créer du lien avec les employeurs et les salariés, ce sont les premières étapes pour bien appréhender la santé au travail

64



## Fiches d'entreprises

Repérage des risques professionnels, conseils en termes de prévention, rappel des normes, aide à l'écriture du document d'Evaluation des risques professionnels (EvRP)

73



## Conseils sur les conditions de travail

Une organisation de travail qui doit être modifiée, une chaîne de production qui doit être aménagée, des positions de travail à revoir, etc...

107



## Étude de poste

Après un arrêt de travail, il peut être nécessaire de modifier le poste de travail.

Suite à signalement d'un salarié d'une douleur liée à son activité professionnelle, le médecin du travail peut avoir besoin d'examiner le poste afin d'évaluer les possibilités d'aménagements

115



Visite d'entreprise : Boucherie «Chez Roby» à Pouembout - un grand merci pour leur accueil



## CHSCT

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Le médecin du travail est un membre de droit de ce comité ; il peut déléguer cette représentation à un membre de l'équipe pluridisciplinaire. A cette occasion, des conseils peuvent être donnés, des audits sur les conditions de travail peuvent être demandés, ...

198



## Métrologie

Une problématique de lumière, d'empoussièrement, d'ambiance thermique, etc... les conseillers en santé sécurité au travail se déplacent dans les entreprises et réalisent des mesures, prélèvements.

12

# La fiche d'entreprise : un outil indispensable pour réaliser son évaluation des risques professionnels (EVRP) et son plan d'action





## FICHE D'ENTREPRISE

---

L'ETABLISSEMENT

### ENTREPRISE

N° CAFAT

Interlocuteur dans l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Fonction : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Email : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse de l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Date de création de l'entreprise : Cliquez ici pour entrer une date.  
 Convention collective : Cliquez ici pour taper du texte.

---

LE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Médecin du travail : Dr. Cliquez ici pour taper du texte.  
 Infirmier de santé au travail : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Conseiller en santé sécurité au travail : Cliquez ici pour taper du texte.  
 Assistante santé sécurité au travail : Cliquez ici pour taper du texte.

---

DATE D'ELABORATION : \_\_\_\_\_  
 REDACTEUR : \_\_\_\_\_  
 En fonction des éléments

La fiche d'entreprise a pour objectif de permettre aux salariés et de permettre aux professionnels, dans le cadre de leur activité professionnelle, d'identifier les conditions d'exposition et les risques professionnels, d'évaluer les risques professionnels et de mettre en œuvre des actions de prévention.

Il s'agit d'une « photographie » des conditions de travail et des risques professionnels existants dans l'entreprise.



### FICHE D'ENTREPRISE

**4. Conditions générales de travail**

Temps de travail	Oui	Non
Type	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail de nuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail posté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail en alternance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Horaire d'ouverture de l'établissement : \_\_\_\_\_

**5. Installation et hygiène générale**

Description des locaux de travail :

Equipements sociaux
Restauration/salle de pause
Distributeur de boisson, fontaine d'eau
Ambiance et hygiène générales
Dispositifs d'aération
Aération naturelle
Ventilation mécanique
Climatisation
Eclairage
Naturel
Artificiel
Protections (store, film,...)
Sanitaires
Vestiaire(s)
Toilette(s)
Lavabo(s)
Douche(s)
Entretien des locaux
Prestataire externe
Personnel interne



### FICHE D'ENTREPRISE

**RISQUES CHIMIQUES : Informations générales sur l'étiquetage des produits**

*Étiquetage selon le nouveau règlement européen CLP\**

<b>Sensibilisant, CMR, Toxique pour certains organes</b>	Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction, peut provoquer des allergies respiratoires (asthme, ...). peut être mortel s'il pénètre dans les voies respiratoires, peut provoquer des allergies respiratoires (asthme, ...)
<b>Toxique aigu</b>	Produits pouvant empoisonner rapidement, même à faible dose avec des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.
<b>Toxique, Irritant, Sensibilisant, Corrosif</b>	Empoisonne à forte dose, irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires. Peut provoquer des allergies cutanées ou respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Corrosif</b>	Ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection. Peut attaquer ou détruire les métaux.
<b>Explosif</b>	Peut exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous). Peut provoquer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).
<b>Comburant</b>	Peut provoquer ou aggraver un incendie.
<b>Inflammable</b>	Dangereux pour l'environnement

*Si vous voyez une ou plusieurs des informations ci-dessous sur les étiquettes, vous êtes en présence d'un produit cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction :*

<b>Cancérogènes</b> H350 - Peut causer le cancer H350i - Peut causer le cancer par inhalation H351 - Susceptible de provoquer le cancer	<b>Mutagènes</b> H352 - Peut induire des anomalies génétiques H353 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques	<b>Toxiques pour la reproduction</b> H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus H360FD - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H360FD - Peut être nocif pour les bébés nés au lait maternel.
--	---	---

*Le règlement CLP a été adopté le 18 septembre 2008 et est entré en vigueur le 1er janvier 2010. Il a remplacé le système général d'étiquetage des produits chimiques en vigueur jusqu'à présent. À partir du 01 Juin 2015, les applications obligatoires aux substances.*

**Étiquetage selon l'ancien règlement**

<b>T+ - Très Toxique</b>	Substances qui par inhalation, ingestion, ou pénétration cutanée peuvent entraîner des risques graves aigus ou chroniques et même la mort.
<b>T - Toxique</b>	Substances qui par inhalation, ingestion, ou pénétration cutanée peuvent entraîner des risques graves aigus ou chroniques et même la mort.
<b>Xn - Nocif</b>	Produits qui par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée peuvent entraîner des risques entraînant des problèmes de santé à court ou moyen terme (effets aigus ou chroniques, mort).
<b>C - Corrosif</b>	Substances qui en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces muqueuses, peuvent provoquer des réactions inflammatoires.
<b>O - Comburant</b>	Substances non corrosives qui par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer des réactions inflammatoires.
<b>E - Explosif</b>	
<b>F - Facilement inflammable</b>	
<b>F+ - Extrêmement inflammable</b>	
<b>N - Dangereux pour l'environnement</b>	

*\*CLP - Classification, Labeling, Packaging*

S.M.I.T., 2 rue MARITIME DANTON, Stommandre, 88300 Neufville  
www.smit.eu

# Actions

**Rappel des gestes barrières** à conserver avec l'augmentation du taux d'incidence en début d'année 2022, toujours en rapport avec le coronavirus.

Le personnel du SMIT s'est mobilisé lors du 1<sup>er</sup> E-Challenge Sport-Santé en Entreprise organisé par CIPAC, du 19/09 au 02/10/2022. Un bon esprit d'équipe et une motivation bienveillante ont permis des résultats très honorables !



Relai de la **semaine du Diabète** en lien avec le monde professionnel avec :

- › des affichages, en différentes langues océaniques
- › des questionnaires, quizz pour mieux connaître le diabète
- › des vitrines d'expositions montrant la quantité de sucre dans nos produits de consommation (gâteaux, sodas, jus, ...)

Les retours des questionnaires ont été étudiés par l'équipe projet composée de Mesdames HAFUNI et FRACHISSE avec le support de Mme TAMOLE. Sur les 105 personnes interrogées, 59 % étaient en surcharge pondérale (dont 9,5 % en obésité morbide) et 42,86 % ont déclaré que cette pathologie pouvait représenter un risque dans leur métier.



Préparation de la campagne de **prévention sur le BRUIT** dans les entreprises d'espaces verts : communication, sondage et visites en santé au travail sont au programme avec en finalité des ateliers de sensibilisation présentés lors d'une pause «Casse-Croûte» en avril 2023.

## Caractéristiques du bruit

**L'intensité du bruit**

Quand on double des sources identiques de bruit, on ne double pas le niveau sonore mais on l'augmente de 3 dB

95 dB(A)	+	95 dB(A)	=	98 dB(A)
				
98 dB(A)	+	98 dB(A)	=	101 dB(A)
				

7

*Ensemble, nous agissons pour*  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels

## Chap. 5 Suivi de santé

- P.42 Visites réalisées par les médecins du travail
- P.43 Visites réalisées par les infirmiers
- P.44 Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis
- P.46 Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes
- P.47 Examens réalisés au SMIT
- P.48 Examens réalisés hors du SMIT

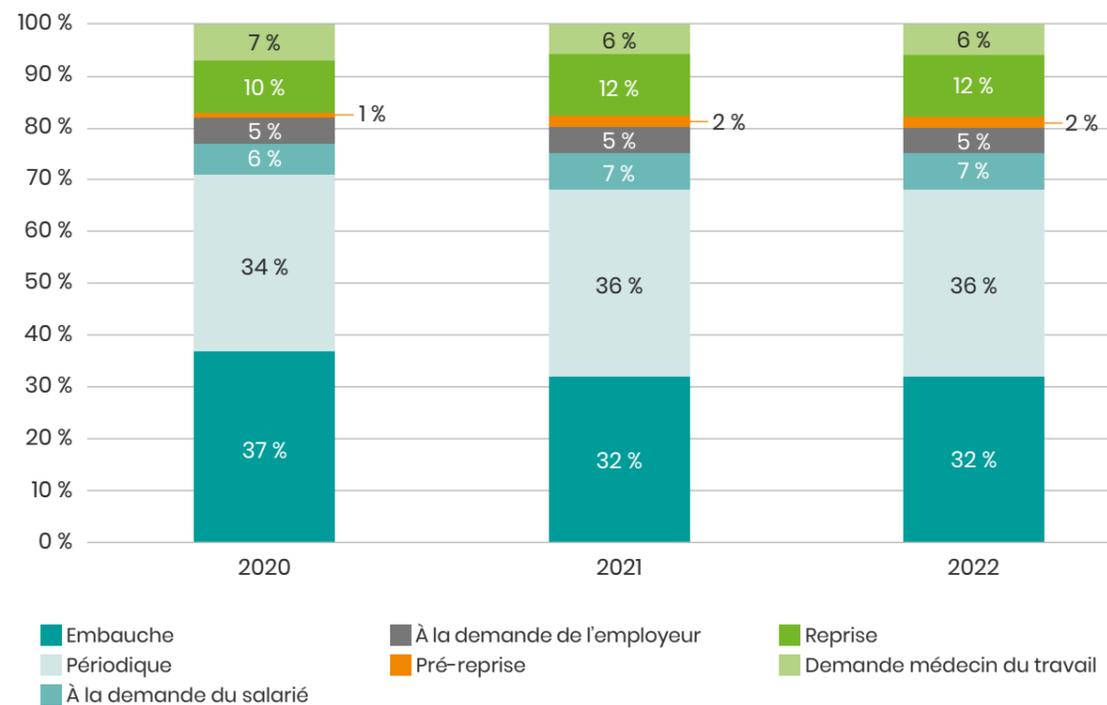
# Visites réalisées par les médecins du travail

Le nombre total de visites réalisées par les médecins du travail s'élève à **14 582** pour les 69 980 salariés suivis par le Smit, ce qui représente **21 %** de la population relevant de la compétence du Smit.

Entre 2021 et 2022 il y a une stricte égalité, même si le nombre de visites a lui évolué, passant de 10 623 visites en 2021 à 14 582 en 2022.

Les visites de pré-reprise peinent à progresser malgré le fort enjeu qu'elles représentent pour éviter la désinsertion professionnelle ; une campagne d'information auprès des médecins prescripteurs d'arrêts de travail est une nécessité.

## Évolution de la répartition des visites réalisées par les médecins du travail

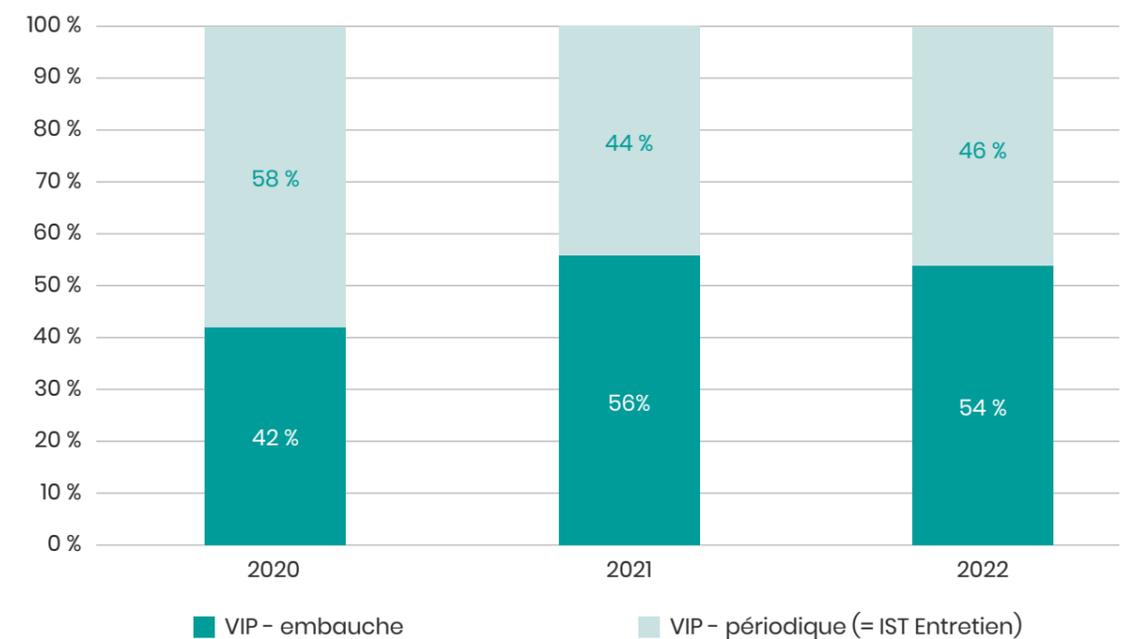


# Visites réalisées par les infirmiers

**7 928** visites ont été effectuées par les infirmiers santé au travail. Pour mémoire, il était de 3 493 en 2021.

Cette progression de 44 % s'explique par une forte reprise au sortir de la pandémie et l'embauche de 4 infirmières santé au travail.

## Évolution de la répartition des visites réalisées par les infirmiers santé au travail



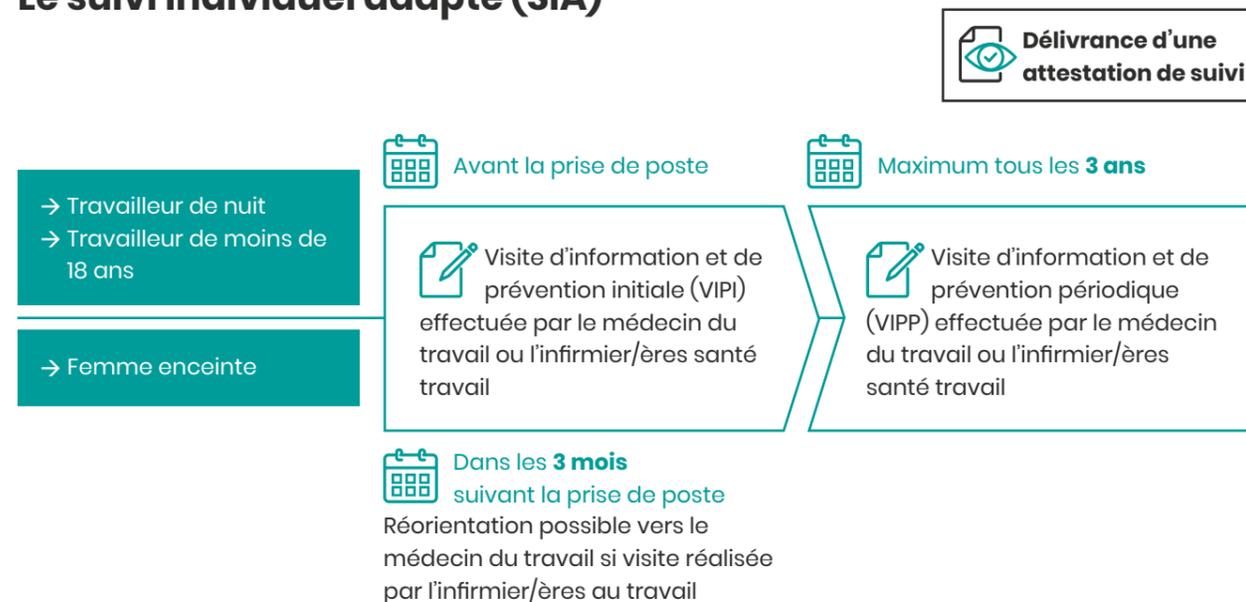
# Suivis individuels de l'état de santé des salariés et les différents types de suivis

En 2022, les médecins du travail et les infirmiers santé au travail ont réalisé **22 510** visites, soit 37 % de plus par rapport à 2021. L'augmentation s'explique par l'embauche d'infirmiers supplémentaires. Les réorientations des infirmiers santé au travail vers les médecins du travail ont représenté 6,3 % du nombre total de visites.

## Le suivi individuel (SI)



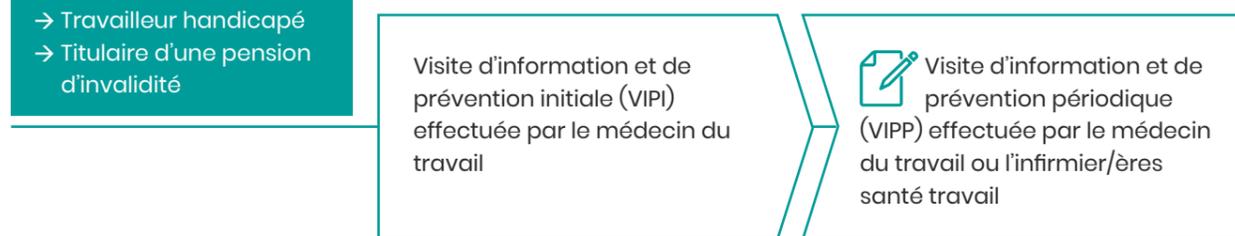
## Le suivi individuel adapté (SIA)



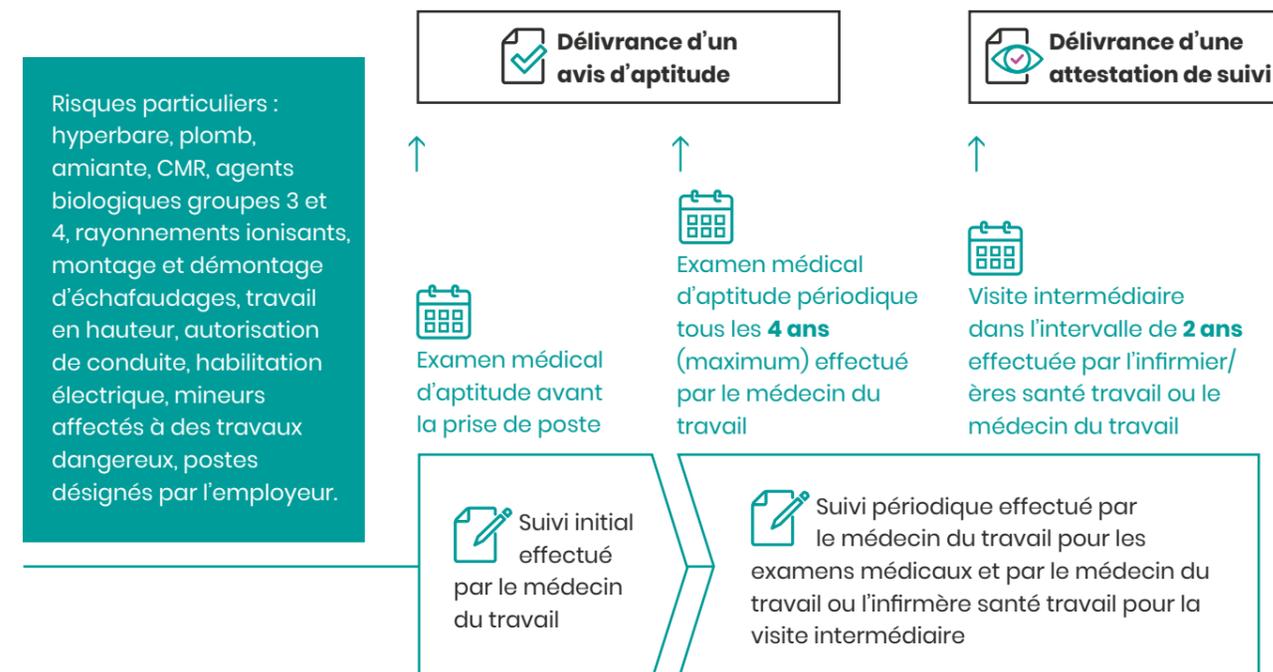
**Délivrance d'une attestation de suivi**

**Après la prise de poste**

**Maximum tous les 3 ans**



## Le suivi individuel Renforcé (SIR)



# Le maintien dans l'emploi et les inaptitudes

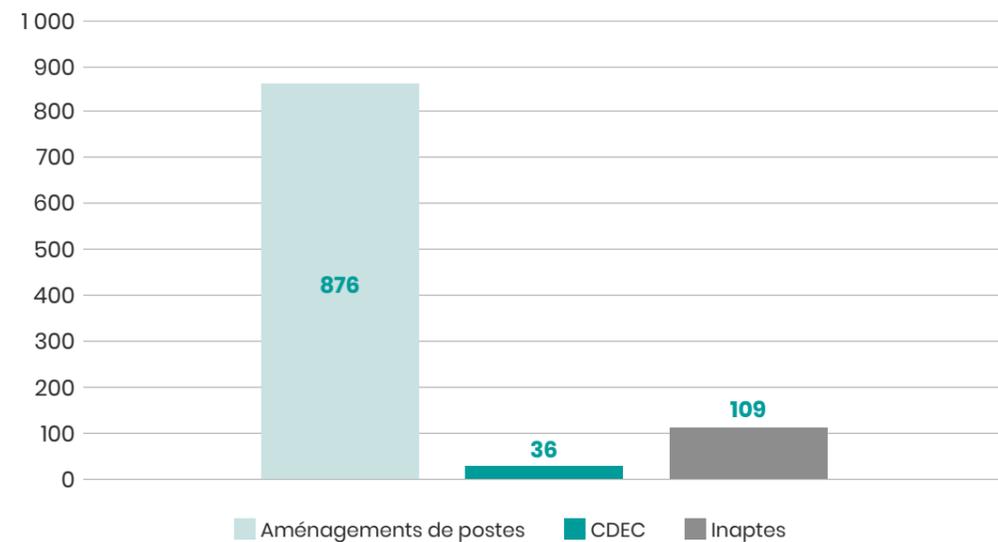
**876** préconisations d'aménagements de postes à l'issue d'une visite

soit, 6 % de l'ensemble des visites réalisées par les médecins du travail.

Les avis d'inaptitude ont représenté 0,75 % de l'ensemble des visites faites par les médecins du travail (109 avis).

Pour accompagner ces salariés, les médecins du travail peuvent faire appel au Centre de Développement de l'Emploi et des Carrières (CDEC) ; ce dispositif de maintien dans l'emploi mis en place en 2017 avec un co-financement du Fond d'Insertion des Personnes en situation de Handicap (FIPH) et le SMIT a largement été perturbé par la pandémie. Les employeurs ont dû se restructurer, les formations ont été annulées et la morosité sociétale n'a pas permis un retour à l'emploi des salariés concernés ; cependant, le dispositif se poursuit avec toujours le même esprit : lutter contre la désinsertion professionnelle.

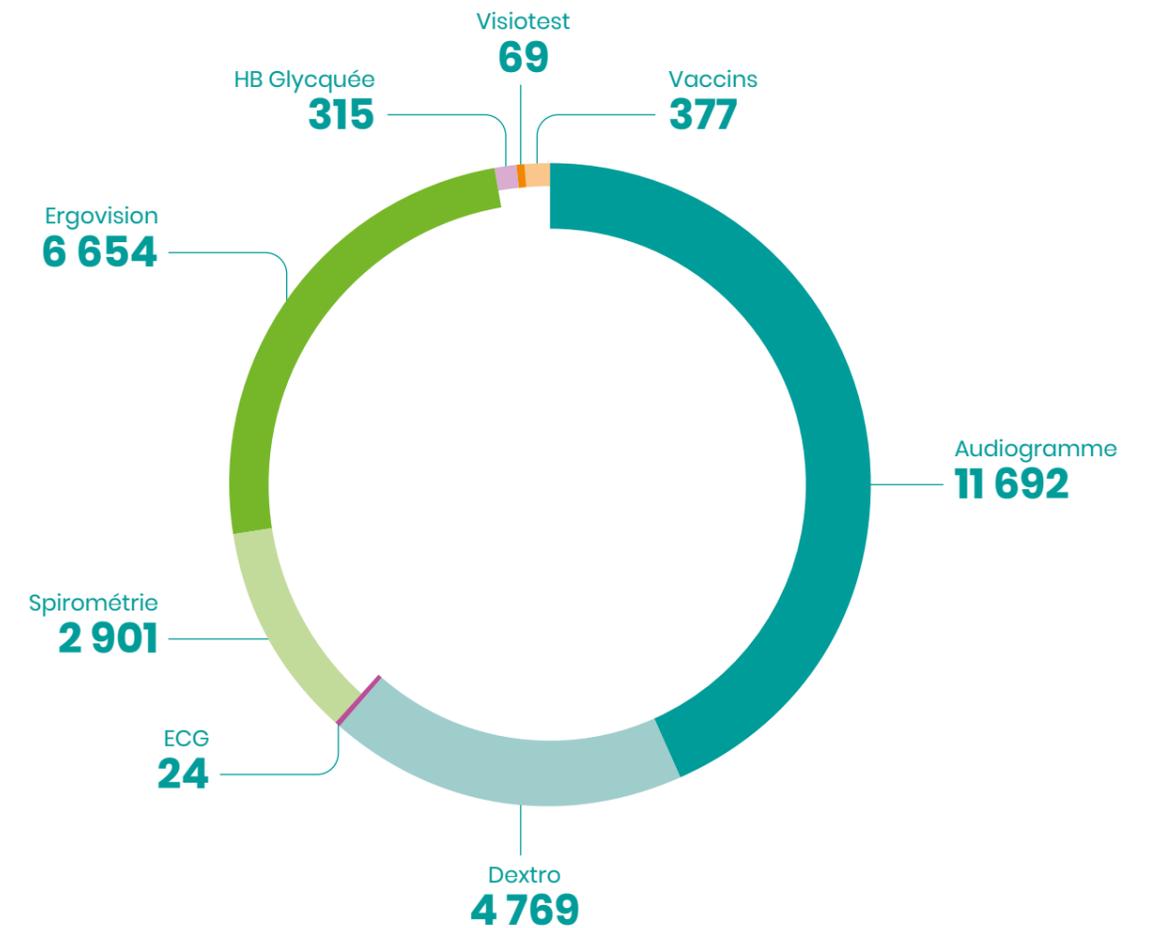
## Nombre de salariés concernés par le maintien dans l'emploi et l'inaptitude



# Examens réalisés au SMIT

Les assistants médicaux réalisent des examens précliniques, selon des protocoles établis avec les professionnels de santé. Ils ont pour objectif de détecter des troubles, pathologies qui pourraient avoir un impact dans l'exercice de leur métier. Ils sont nécessaires aux professionnels de santé dans le cadre de leur entretien avec le salarié.

## Examens précliniques réalisés au SMIT 2022 (26 801 examens)



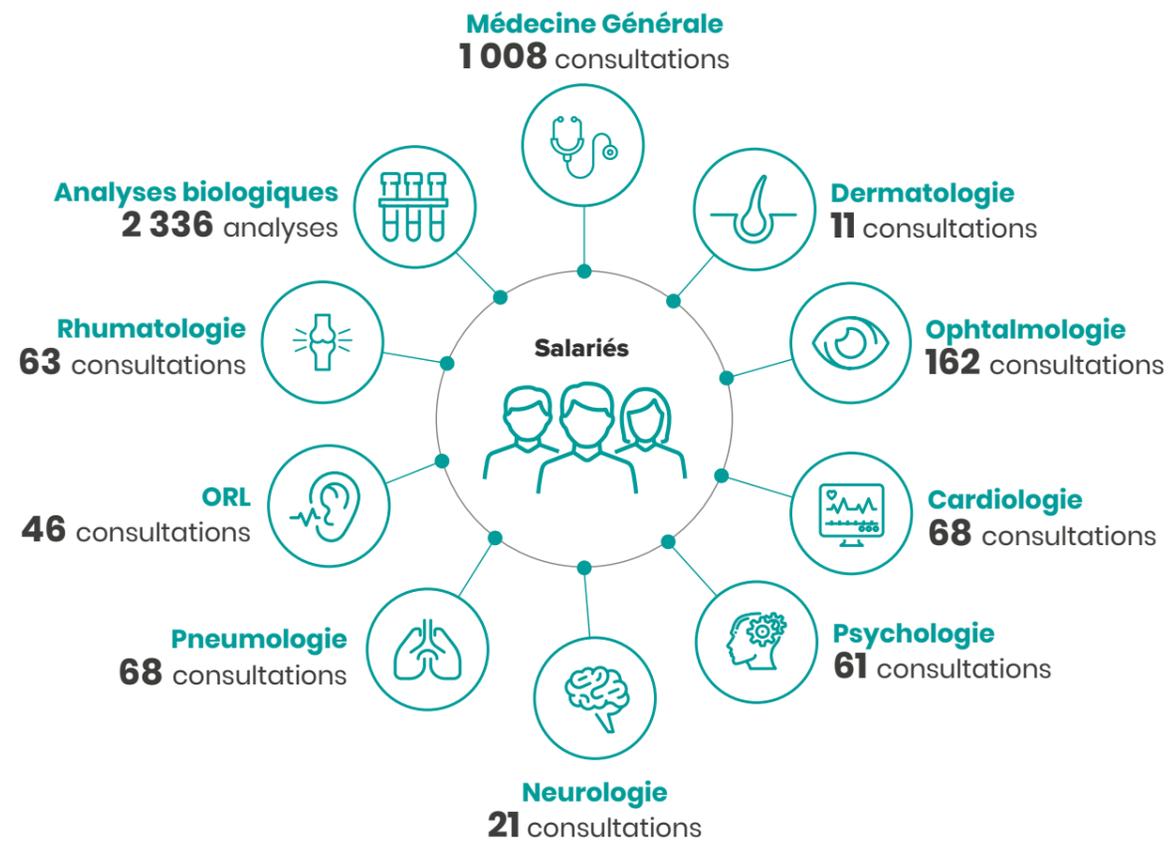
# Examens réalisés hors du SMIT

# 4 623

**examens ont été remboursés  
par le SMIT,**

suite à la remise d'un bon de prise en charge.  
Ces examens, associés avec l'examen  
clinique du médecin du travail, permettent  
de consolider la prise de décision finale.

## Examens complémentaires prescrits (hors SMIT)





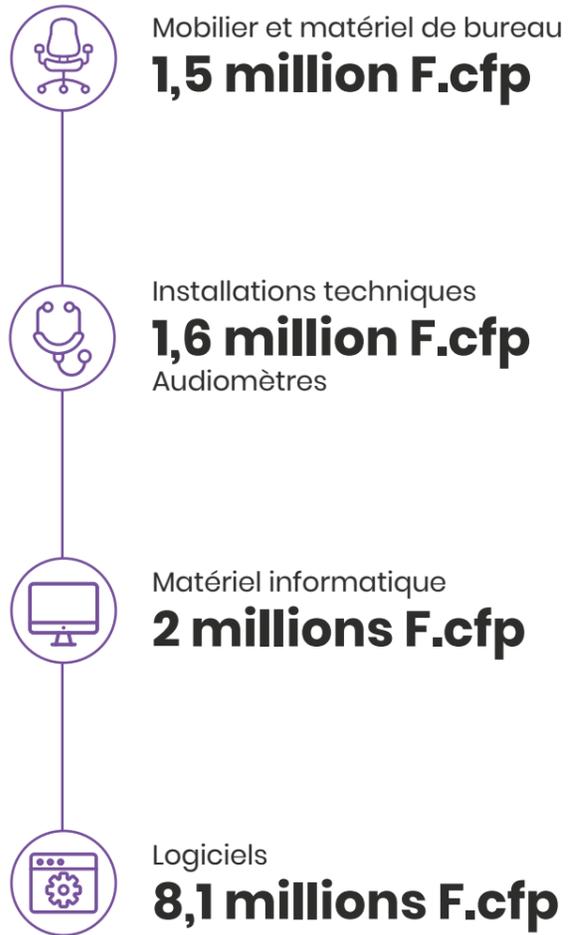
*Ensemble, nous agissons pour*  
**LA SANTÉ AU TRAVAIL**  
c'est assurer la prévention  
des risques professionnels

## Chap. 6 Budget

P.52 Budget investissement

P.53 Budget fonctionnement

# Budget investissement



Budget prévisionnel **13 250 millions F.cfp** | Budget réalisé **7 860 millions F.cfp** | Taux de consommation de **59 %**

# Budget fonctionnement



Budget prévisionnel **656 562 millions F.cfp** | Budget réalisé **597 107 millions F.cfp** | Taux de consommation de **91 %**

